



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 novembre 2014, à 12 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-64047X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 12 h 05.

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite)

(A/69/13, A/69/345, A/69/349, A/69/351 et A/69/391)

1. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit qu'une fois encore, le peuple palestinien subit les conséquences brutales d'un conflit non réglé et d'une occupation prolongée. Les événements survenus récemment à Gaza ont relancé le cycle de la violence et ont été suivis d'un intolérable cortège de mort, de destruction et de déplacements de population. Le Brésil condamne fermement le fait que pas même le personnel et les installations de l'Office n'ont été épargnés par les attaques. Le fait d'utiliser les installations de l'Office, en particulier des écoles, pour cacher et stocker des armes est lui aussi inacceptable et doit faire l'objet d'une enquête appropriée. L'impact sans précédent du conflit sur la population civile crée d'énormes difficultés à l'Office. Il faudrait redoubler d'efforts pour lui apporter un soutien financier et politique soutenu.

2. Au cours des sept dernières années, le Brésil a fait don de près de 30 millions de dollars à l'Office pour lui venir en aide. À la Conférence du Caire sur la Palestine intitulée « Reconstruire Gaza », il s'est engagé à verser une contribution supplémentaire de 6 000 tonnes de riz et de 4 000 tonnes de haricots, évaluée à environ 5 millions de dollars. Le Gouvernement brésilien a également versé des contributions financières dans le cadre de l'IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud). Très récemment, les ministres des affaires étrangères des trois pays ont annoncé leur décision de lancer un projet de reconstruction du centre médical Atta Habib de Gaza, en plus des trois autres projets financés par le fonds de l'IBAS en Palestine.

3. Tout en appuyant le redressement de Gaza, la communauté internationale doit faire comprendre fermement et d'une seule voix que l'on ne peut pas faire comme si de rien n'était après le conflit. Il faut que le blocus soit levé immédiatement afin que l'aide humanitaire, dont le besoin est urgent, puisse entrer à Gaza et que les habitants puissent commencer à reconstruire leur vie. Il faut aussi que les parties consolident le cessez-le-feu négocié par l'Égypte afin de permettre la reprise de pourparlers de paix substantiels, visant à éliminer les causes profondes du conflit. De même, il faudrait que tous les acteurs palestiniens s'engagent sans réserve sur la voie de la

non-violence et du dialogue dans leur quête de l'autodétermination.

4. L'expansion des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la poursuite des violences des colons contre les Palestiniens demeurent gravement préoccupantes. Ces pratiques illégales constituent de graves obstacles à la paix dans la région et à la concrétisation de la solution des deux États. L'Office a un rôle de premier plan à jouer pour instaurer et maintenir la stabilité dans un environnement caractérisé par la pauvreté, l'injustice et l'absence de perspectives.

5. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que la communauté internationale a la responsabilité politique, juridique, morale et humanitaire de régler la question des réfugiés de Palestine, qui subissent depuis longtemps des violations de leurs droits humains les plus fondamentaux sous l'occupation israélienne. L'Office accomplit un gros travail pour alléger leurs souffrances, en dépit du ciblage systématique de son personnel et de ses installations par Israël, y compris durant l'attaque israélienne la plus récente contre Gaza, pendant laquelle les forces occupantes ont tué 11 membres de son personnel et pris pour cibles 76 de ses écoles.

6. Malgré sa propre crise interne, la République arabe syrienne continuera, non seulement à accueillir des réfugiés de Palestine, mais aussi à leur fournir une aide substantielle et à les traiter sur un pied d'égalité avec les citoyens syriens, comme elle l'a toujours fait dans le passé. Le Gouvernement syrien, qui continue d'appuyer l'Office et de coopérer avec lui, n'épargnera aucun effort pour protéger les réfugiés de Palestine sur le territoire syrien, compte tenu en particulier des récentes attaques terroristes dirigées contre eux. Récemment, des groupes terroristes armés ont envahi le camp de Yarmouk, où ils ont chassé les habitants de chez eux, saisi leurs biens et bloqué l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Gouvernement syrien fait tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre la crise humanitaire qui s'en est suivie à Yarmouk et faire en sorte que l'aide aille à ceux qui en ont besoin, malgré les attaques terroristes répétées contre les équipes de secours. Il continuera en outre à s'opposer à toutes les tentatives d'implication des réfugiés de Palestine dans la situation que connaît actuellement la République arabe syrienne.

7. Il faut que la base de donateurs de l'Office soit élargie et que les États donnent suite à leurs annonces de contributions; il faut aussi qu'ils accroissent leurs contributions pour que l'Office soit en mesure de continuer à faire son indispensable travail jusqu'à ce que les réfugiés de Palestine puissent retourner chez eux et recevoir de justes indemnités, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les États qui ont dépensé énormément d'argent pour faire la guerre, intervenir dans les affaires intérieures d'autres États, appuyer le terrorisme et fournir une aide financière et militaire à Israël devraient changer de politique et se conformer aux principes des droits de l'homme et à ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions pertinentes; faire don ne serait-ce que d'une fraction de cet argent à l'Office aiderait à améliorer sensiblement les conditions de vie des réfugiés de Palestine. Il est déplorable que certains États choisissent au contraire de fuir leurs responsabilités, pour des raisons qui sont bien connues.

8. Répondant ensuite à des observations formulées à la 20^e séance de la Commission, l'intervenant dit que plutôt que de verser des larmes de crocodile sur le sort des réfugiés de Palestine, Israël devrait simplement mettre un terme à son occupation des territoires palestiniens et permettre aux réfugiés de Palestine de rentrer chez eux; l'Arabie saoudite et Israël devraient cesser de financer les groupes terroristes, qui attaquent aussi bien les réfugiés de Palestine que les réfugiés syriens; et l'Union européenne devrait exercer une véritable pression sur Israël, l'Arabie saoudite et d'autres États pour qu'il soit mis un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et au financement du terrorisme en République arabe syrienne.

9. **M. Elshandawily** (Égypte) dit que malgré les nombreuses difficultés auxquelles il est confronté, l'Office doit jouer le rôle indispensable qui est le sien et apporter aide et secours aux plus de 5 millions de réfugiés de Palestine, dans l'attente de la concrétisation de leurs droits inaliénables, y compris le droit au retour et à une juste indemnisation, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Gouvernement égyptien est préoccupé par le refus persistant d'Israël de reconnaître les droits fondamentaux des réfugiés de Palestine dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, après près de cinquante ans d'occupation, et par ses violations systématiques du droit humanitaire

international, du droit des droits de l'homme et des résolutions des Nations Unies.

10. Comme suite aux ravages causés durant le tragique conflit qu'a connu récemment Gaza, les Gouvernements égyptien et norvégien ont accueilli conjointement, le 12 octobre 2014, la Conférence internationale du Caire sur la Palestine intitulée "Reconstruire Gaza", à laquelle plus de 5,4 milliards de contributions ont été annoncées. Il faudra que ces contributions soient versées ponctuellement.

11. La délégation égyptienne demeure préoccupée par le déficit budgétaire de l'Office. Celui-ci risquant d'être contraint de renoncer à ses activités de développement et de ne plus mener que des activités humanitaires, elle prie instamment tous les États en mesure de le faire de lui apporter toute l'aide possible.

12. **M. Al-Mana** (Qatar) réaffirme l'importance des travaux de l'Office, qui consistent non seulement à améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine, mais aussi à promouvoir la stabilité dans l'ensemble de la région. Il se déclare préoccupé par le déficit budgétaire chronique de l'Office, qui a été aggravé par la crise en République arabe syrienne, où 90 % des réfugiés de Palestine ont un besoin d'aide urgent et où un grand nombre d'écoles et d'établissements de santé de l'Office ont été détruits.

13. La situation humanitaire à Gaza continue d'empirer du fait de la poursuite du blocus et de la récente attaque israélienne, pendant laquelle les installations de l'Office qui servaient d'abri à un grand nombre de Palestiniens ont été détruites. Le refus d'Israël de reconnaître aux Palestiniens le droit inaliénable de retourner chez eux compromet toute possibilité d'un règlement pacifique de la question de Palestine.

14. Le Gouvernement qatarien a récemment doublé sa contribution annuelle au budget de l'Office et, à la conférence des donateurs récemment tenue au Caire, s'est engagé à verser une contribution supplémentaire de 1 milliard de dollars pour aider à reconstruire Gaza. Le Qatar continuera à appuyer fermement les réfugiés de Palestine, tant moralement que financièrement, et invite instamment tous les États Membres à apporter à l'Office une aide financière suffisante pour qu'il puisse exécuter efficacement son mandat.

15. **M. Almuntaser** (Libye) dit que durant les récentes hostilités qu'il a engagées contre Gaza, Israël

a agi en violation flagrante des Conventions de Genève de 1949 en détruisant les installations de l'Office, la plus récente de ses nombreuses violations du droit international. L'Office a beaucoup de peine à exécuter son mandat, non seulement parce qu'il manque de fonds mais aussi parce qu'Israël impose des restrictions à la liberté de mouvement de son personnel, en violation de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

16. Pour régler la question de Palestine, il faut éliminer les causes profondes du conflit, à savoir l'occupation de la terre palestinienne par Israël et le programme israélien d'implantation de colonies, d'une ampleur sans précédent, qui contraint les Palestiniens à partir de chez eux, leurs terres étant retournées au bulldozer et les arbres déracinés. La construction, par Israël, d'un mur de séparation, qui a des conséquences économiques et sociales catastrophiques pour les Palestiniens, a été déclarée illicite par la Cour internationale de justice. Il faut que la communauté internationale contraigne Israël à se conformer à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et qu'elle fasse respecter les droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit à un État souverain indépendant, ayant Jérusalem comme capitale.

17. Il faut fournir à l'Office un appui financier international plus important de façon qu'il puisse alléger les souffrances des réfugiés de Palestine, conformément à son mandat.

18. **M. Zhu Yanwei** (Chine) se déclare vivement préoccupé par la situation explosive au Moyen-Orient et par le sort des réfugiés de Palestine, qui ont été aggravés par la crise humanitaire à Gaza. Il faut qu'Israël lève le blocus de la bande de Gaza et rende les marchandises, les secours humanitaires et les matériaux de construction plus accessibles à la population de Gaza afin qu'elle puisse vivre normalement et dans la dignité. La délégation chinoise se félicite de la récente conférence internationale des donateurs consacrée à la reconstruction de Gaza et espère que la communauté internationale continuera à suivre de près la situation humanitaire à Gaza et accroîtra l'aide économique et sociale qu'elle apporte aux Palestiniens.

19. Outre qu'il fournit une aide financière bilatérale à l'Autorité et au peuple palestiniens, le Gouvernement

chinois a augmenté en 2013 les contributions annuelles qu'il verse de longue date à l'Office et a versé des contributions en espèces supplémentaires comme suite au conflit qui a éclaté récemment à Gaza. Il est vivement préoccupé par le déficit de financement de l'Office, par les menaces contre la sûreté et la sécurité de son personnel et par les restrictions de mouvement imposées à celui-ci. Il continuera à appuyer l'Office du mieux qu'il peut et à œuvrer à la conclusion d'un règlement rapide, juste et global de la question de Palestine.

20. **M. Desyatnikov** (Fédération de Russie) dit que les travaux d'importance vitale que l'Office mène dans des conditions difficiles et souvent mortelles ne sont pas toujours visibles mais demeurent essentiels pour les millions de réfugiés de Palestine vivant à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Jordanie et en République arabe syrienne. Dans une région où les conflits armés font, malheureusement, désormais partie de la vie quotidienne, on ne saurait surestimer la valeur de l'aide que l'Office apporte aux réfugiés de Palestine. L'aide qu'il apporte aux Palestiniens en Syrie, pays déchiré par une guerre civile prolongée et en proie à une crise humanitaire, est particulièrement précieuse. Il faut que l'action humanitaire de l'Office se poursuive jusqu'à ce qu'une juste solution soit apportée au problème des réfugiés, qui fait partie intégrante d'un règlement global de la question de Palestine fondé sur le droit international.

21. La Fédération de Russie fournit une aide humanitaire substantielle aux réfugiés de Palestine, tant dans l'État de Palestine qu'en Syrie, et est prête à continuer à le faire aux niveaux bilatéral et multilatéral. En particulier, le Gouvernement russe fournit une aide dans le domaine de l'éducation : pendant l'année universitaire 2013-2014, il a décerné 158 bourses d'étude à des étudiants palestiniens afin qu'ils puissent suivre des études universitaires de premier, deuxième et troisième cycles et une formation professionnelle. Actuellement, environ 600 Palestiniens étudient en Fédération de Russie et, de plus, du personnel de sécurité palestinien y suit des cours de formation.

22. **M. Çevik** (Turquie) dit que l'aggravation de la situation en Palestine demeure une source de préoccupation pour la communauté internationale, pour des raisons tant humanitaires que politiques. Les faits alarmants qui se produisent dans la région ont contribué à détériorer davantage encore les conditions de vie là où les réfugiés de Palestine ont cherché un

refuge temporaire. La spirale de la violence en Syrie demeure particulièrement inquiétante; la Turquie elle-même est fragilisée par la crise syrienne en raison de la gravité de la situation humanitaire et en matière de sécurité sur le terrain. En septembre 2014, quelque 270 000 des 540 000 réfugiés de Palestine en Syrie étaient déplacés et avaient besoin d'aide. Cette crise a des répercussions directes sur les activités de l'Office et compromet les possibilités d'intervention des pays voisins, ainsi que l'exécution des programmes de l'Office au Liban et en Jordanie.

23. Les efforts déployés par l'Office ont aidé à empêcher la réalisation d'un scénario humanitaire plus catastrophique. Cependant, et bien qu'il ait réussi à élargir sa base de donateurs et à donner plus d'efficacité à ses dépenses budgétaires, en 2014, l'Office s'est retrouvé face à un déficit de son Fonds général de 58 millions de dollars. Comme, en outre, on prévoit un écart important entre les résultats de l'appel d'urgence pour la reconstruction de Gaza et les ressources nécessaires à l'exécution du plan régional d'intervention face à la crise syrienne, les difficultés financières de l'Office sont véritablement alarmantes. Il faut que la communauté internationale appuie l'Office pour qu'il puisse continuer de remplir ses principales fonctions et de dispenser ses services essentiels.

24. L'Office doit aussi faire face à des difficultés opérationnelles, dues à l'accroissement des risques politiques et en matière de sécurité dans ses cinq secteurs d'activité. Les sévères restrictions imposées à la circulation de son personnel et des articles humanitaires continuent d'être inquiétantes, et les dispositifs de sécurité israéliens et le blocus de Gaza augmentent sensiblement le coût des opérations. Il faut que les points de passage entre Israël et Gaza restent ouverts afin que le matériel nécessaire à la reconstruction et à la satisfaction des besoins humanitaires urgents puisse être transporté à destination. Le Gouvernement turc se félicite de l'accord tripartite sur le mécanisme temporaire de reconstruction de Gaza; il faudrait que toutes les parties contribuent de bonne foi à son application. La Turquie continuera, en coopération avec ses partenaires internationaux, à tenter de trouver un règlement juste, global et durable du conflit.

25. **M. Bosah** (Nigéria) dit que le conflit en Syrie a aggravé le sort des réfugiés de Palestine et menace de détruire leur tissu social. En Cisjordanie, l'accroissement de la pauvreté et de l'instabilité a fait

beaucoup augmenter la demande des services de l'Office. Comme les ressources de celui-ci proviennent de contributions volontaires à hauteur de 97 %, les fonds dont il dispose risquent d'être très insuffisants pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat. Le manque de fonds nuit à la qualité de ses services et compromet sa capacité d'appliquer pleinement des réformes et des programmes dans des secteurs essentiels et de faire face à des situations d'urgence. Les protestations et manifestations des communautés de réfugiés et le saccage des bureaux de l'Office à Gaza, consécutifs à des réductions significatives de ses programmes d'intervention d'urgence, donnent une petite idée des troubles que pourrait entraîner sa crise financière si elle se prolongeait. La délégation nigériane se félicite de la résolution 65/272 de l'Assemblée générale, salue les activités de mobilisation de fonds de l'Office et la générosité des donateurs et salue également la Stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021 et le Plan d'intervention stratégique de l'Office. Il est indispensable que les membres de la communauté internationale joignent leurs efforts pour que l'Office reçoive les fonds dont il a besoin. Toutes les parties doivent faire bien davantage pour garantir la sûreté du personnel de l'Office et protéger l'immunité de ses locaux. La délégation nigériane réaffirme qu'il est impératif de rechercher un règlement global du conflit israélo-palestinien en se fondant sur les principes du droit international et sur les résolutions pertinentes des Nations Unies.

26. **M. Sriyono** (Indonésie) dit observer avec une vive préoccupation que les politiques et les pratiques israéliennes ne cessent d'entraver les activités que mène l'Office pour venir en aide aux réfugiés de Palestine, ce qui aggrave leur situation. L'Indonésie demande à nouveau à Israël de se conformer aux règles du droit international. En qualité de Puissance occupante, celui-ci est tenu de permettre à l'Office d'exécuter son mandat, notamment en assurant la liberté de circulation de son personnel et en simplifiant les procédures compliquées régissant la prestation de ses services. L'intervenant appuie la position du Commissaire général selon laquelle l'Office et ses activités sont protégés par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Israël doit respecter l'inviolabilité des locaux de l'Office et cesser d'imposer des taxes sur les cargaisons envoyées à celui-ci et de retenir des marchandises.

27. L'Indonésie réaffirme sa ferme condamnation du blocus israélien de Gaza et des violences qu'Israël ne cesse d'infliger impitoyablement à la population palestinienne, en refusant hôpitaux et médicaments aux blessés et écoles et éducation aux enfants. Le bombardement de Gaza par Israël en juillet 2014 a aggravé une situation humanitaire déjà précaire. L'intervenant a peine à croire que de tels faits se produisent en 2014, Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. L'attitude d'Israël à l'égard de la communauté internationale semble identique à celle qu'il a à l'égard des Palestiniens : une attitude de mépris, doublée d'un sentiment d'impunité. Il faut qu'Israël observe les règles fondamentales du droit international, qui interdit la colonisation et l'occupation étrangère. L'occupation de la Palestine doit cesser immédiatement et la question des réfugiés de Palestine, y compris celle de leurs biens et de leurs revenus, doit être réglée conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

La séance est levée à 13 heures.